

De l'UKRR aux PCP

Les plans de conservation partagée en France : état des lieux

Lors des Journées ABES 2009, deux exemples étrangers de plans de conservation partagée (PCP), nous ont été présentés : le United Kingdom Research Reserve (UKRR) en Grande-Bretagne et le consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne (Cf. *Arabesques* n° 56 : Chroniques d'innovations annoncées). En écho à ces deux expériences, nous nous proposons de présenter « à trois mains » la situation des plans de conservation partagée en France et leurs évolutions en cours et à venir.

Que conserve-t-on et pourquoi ?

Actuellement, les plans de conservation partagée en France sont dédiés pour l'essentiel à deux types de documents : les périodiques d'une part, la littérature jeunesse d'autre part. On comprend aisément ces choix : la conservation des périodiques soulève beaucoup d'interrogations, en termes d'exhaustivité des collections, mais aussi de volume de stockage ou encore de fragilité du support papier ; quant au patrimoine de la littérature jeunesse, il a été longtemps ignoré (voire méprisé et systématiquement pilonné) et les efforts actuels pour conserver au mieux la production du secteur répondent au souci, désormais partagé, de préserver pour demain des fonds d'une grande valeur, tant sentimentale que sociologique et historique.

Une coopération entre acteurs au niveau régional

Dans leur grande majorité, les plans de conservation ont été mis en place à l'échelle régionale ; ils sont pilotés et gérés par la structure régionale pour le livre (SRL) locale.

Les SRL, missionnées par les directions régionales des affaires culturelles, les DRAC, et les collectivités locales, travaillent par vocation avec les établissements documentaires de lecture publique. La collaboration avec les établissements de l'enseignement supérieur est ponctuelle et bien souvent limitée au cadre des plans de conservation.

Pour les plans de conservation dédiés aux périodiques, les centres régionaux du Système universitaire de documentation pour les publications en série (CR du Sudoc-PS), sont parfois associés au travail – dans moins de la moitié des cas à ce jour. Dans trois cas seulement, les CR sont impliqués sous la forme d'une mise à disposition du personnel à temps partiel pour le plan et dans un seul cas (Aquitaine), le CR est cogestionnaire du plan.

Les plans existants

La conservation partagée à l'échelle régionale est le modèle le plus répandu : fruit d'une coopération et d'une véritable mutualisation des moyens, il permet la répartition des charges et des coûts liés à la conservation sur un territoire donné. Dans ce modèle, certains établissements assument la conservation pérenne de certaines collections dûment sélectionnées, tandis que d'autres s'engagent à compléter dans la mesure du possible ces collections (promues ainsi collections de référence).

Les plans de conservation partagée sont donc toujours, simultanément, des plans d'élimination partagée.

On compte aujourd'hui en région 13 plans de conservation partagée des périodiques et 8 plans de conservation partagée des fonds jeunesse.

Conserver, signaler et communiquer

La finalité d'un plan de conservation est de garantir la richesse documentaire et l'accessibilité des fonds aux usagers à court, moyen et long termes. Pour y parvenir, les établissements doivent assurer trois missions : la conservation des documents, leur signalement, garant de leur visibilité et enfin leur communication qui donne l'accès effectif à l'utilisateur.

Une évolution en cours

Les besoins du terrain

Après une première vague de mise en place de plans de conservation partagée dans les années 90, nous assistons actuellement à une deuxième vague dans plusieurs régions françaises (Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Limousin). Confrontés à la nécessité accrue de mutualiser la conservation et la communication des documents imprimés et donc de constituer des réseaux de partage de ces missions, les gestionnaires de ces plans, généralement des SRL, sont entre autres confrontés à la difficulté d'assurer une bonne visibilité des collections retenues dans les plans de conservation. Même si certains parviennent à constituer, alimenter et mettre régulièrement à jour une base de données locale, le signalement de ces corpus dans un outil à visibilité nationale reste un besoin clairement exprimé. Le Sudoc, héritier du CCN-PS (Catalogue collectif national des publications en série), est le seul catalogue qui signale les périodiques d'un large ensemble de bibliothèques et centres documentaires du territoire français, toutes tutelles confondues. Les plans de conservation n'y sont encore signalés que de façon assez limitée, faute de partenariat opérationnel entre les gestionnaires des plans et les SCD, SICD ou PRES dont dépendent les centres régionaux du Sudoc-PS en charge du signalement des périodiques dans le Sudoc.

Le rapprochement des acteurs et un outil à promouvoir : le Sudoc

Il convient malgré tout de constater que la tendance est au rapprochement des acteurs. Ainsi la FILL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture), qui rassemble des SRL, des institutions nationales et des collectivités locales au sein d'un réseau qui œuvre au quotidien pour accompagner les professionnels du livre et développer la coopération, a inscrit en 2009 parmi les dossiers prioritaires de sa commission « Patrimoine » la conservation partagée. La commission de la FILL coordonne actuellement la réflexion des SRL sur la conduite et l'évaluation des PCP et invite désormais très naturellement l'ABES et les CR du Sudoc-PS à ses réunions de travail.

